

Appel 'La création de logement pour les personnes sans-abri et sans chez-soi en Belgique'



© Bogdanhoda

Appel à projet 2022

La création de logement pour les personnes sans-abri et sans chez-soi en Belgique

Contexte

Les derniers [dénombrements des personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi](#)¹, effectués en octobre 2021 par LUCAS KU Leuven et UCLouvain CIRTES, à la demande de la Fondation Roi Baudouin, mettent en lumière le grand nombre de personnes vulnérables n'ayant pas accès aux marchés du logement privé et social.

Les dénombrements, basées sur la définition officielle belge du sans-abrisme ([ETHOS Light](#)²), montrent clairement qu'il s'agit d'un large groupe de personnes, ayant des profils et des besoins différents. On constate ainsi qu'une grande partie (> 20 %) de la population dénombrée est constituée de jeunes adultes, que les femmes se retrouvent davantage dans des situations d'errance invisibles et on observe également un nombre impressionnant d'enfants hébergés dans des structures d'accueil temporaire. L'impact d'un passé en institution (psychiatrie, prison, maison de la jeunesse, ...) et le sans-abrisme est également mis en lumière.

Le lien entre cette problématique et le logement est évident : il manque des logements offrant aux personnes et aux familles vulnérables un hébergement stable, de qualité et économe en énergie. En Belgique, quelque 230 000 personnes sont inscrites sur les listes d'attentes des logements sociaux. Avec la hausse des prix du logement et de l'énergie³, le marché locatif privé devient également de plus en plus inaccessible aux personnes vulnérables.

¹ Wagener, M & Hermans, K. (2022). Dénombrement sans-abrisme et absence de chez-soi. Rapport global.

² Feantsa, <https://www.feantsa.org/en/toolkit/2005/04/01/ethos-typology-on-homelessness-and-housing-exclusion?bcParent=27>

³ <https://www.kbs-frb.be/nl/barometers-energie-en-waterarmoede>



beheerd door de Koning Boudewijnstichting

Stichting van openbaar nut

BREDERODESTRAAT 21 - 1000 BRUSSEL

TEL +32-2-511 18 40 WWW.KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

Divers fonds gérés par la Fondation Roi Baudouin ont déployé conjointement leurs ressources afin de favoriser la création de solutions de logement supplémentaires pour les personnes sans-abri et sans chez-soi. Un budget de **650 000 €**, destiné à intensifier ou amplifier des projets de logement existants est mis à disposition.

Objectif

Cet appel à projets vise à soutenir des organisations (asbl, coopératives d'habitation, etc.) en contribuant au **développement de leur patrimoine en logement** mis à disposition des personnes sans-abri ou sans chez-soi.

Idéalement, ces solutions de logement supplémentaires prendront en compte les différents aspects suivants :

- des **collaborations** avec des partenaires (acteurs privés, intermédiaires et/ou publics, ...);
- **effets de levier** : par le biais de cet appel l'organisation peut accéder d'accès à des financements supplémentaires, faire croître son modèle, etc ;
- une attention aux **logements économes en énergie**, afin que la facture énergétique reste abordable.
- si des solutions de logement temporaire (< 1 an) sont proposées, une réflexion de transition vers des logements de longue durée est élaborée;
- l'appel est ouvert à la création de formes de logement '**classiques**' ou '**nouvelles**' : mise à disposition d'appartements sur le marché locatif privé, rénovation, concepts de 'Tiny house', cohabitation ou occupation temporaire de logements vides.

Pour qui et pour quels projets ?

- Des organisations (asbl, coopératives d'habitation) qui créent des **logements** destinés aux personnes sans-abri et sans chez-soi et **qui souhaitent agrandir leur parc immobilier**.
- Des **alliances** entre acteurs publics et privés : sociétés de logement social, CPAS, promoteurs de projets, acteurs du marché locatif privé, institutions psychiatriques, prisons, etc.

Quelle aide financière ?

- Les organisations sélectionnées peuvent demander une aide financière comprise entre **60.000€ et 80.000€**.
- Les ressources financières sont utilisées pour financer des investissements supplémentaires. Des **frais 'overhead'** allant jusqu'à **15 %** peuvent être demandés.
- L'**accompagnement** du groupe cible vers et dans son domicile (éventuellement par une organisation partenaire) est indispensable, **mais ne peut pas être financé par cet appel**.

Quelles sont les conditions supplémentaires ?

Les organisations sélectionnées seront sollicitées pour contribuer à des moments d'intervision ou ateliers et à la diffusion de leçons apprises, quel que soit le taux de réussite de leur projet.

Quels sont les critères de sélection ?

La demande est recevable si :

- le dossier de candidature est dûment complété dans la langue du formulaire et déposé dans les délais ;
- le responsable de l'organisation ou de l'association est âgé de plus de 18 ans ;
- l'association introduisant la candidature n'est pas un acteur public ou une organisation purement commerciale, ces derniers pouvant toutefois agir tant que partenaires ;
- l'association introduisant la candidature est établie et active en Belgique.

Le jury procédera à une sélection parmi les dossiers recevables selon les critères suivants :

- L'**équilibre** entre les ressources demandées et les logements supplémentaires mis à la disposition du groupe cible visé de personnes sans-abri ;
- L'**effet de levier** rendu possible par le soutien octroyé, tant en termes d'accès à des financements supplémentaires qu'en termes de croissance du modèle ;
- L'**efficacité énergétique et hydrique** des solutions de logement ;
- Les **collaborations éventuelles** avec un réseau d'acteurs publics/privés et les démarches concrètes déjà entreprises en matière de collaboration avec ces acteurs ;
- Le professionnalisme de l'organisation : travailler de manière professionnelle, obtenir des résultats, connaître ses forces et ses faiblesses, avoir une vision claire à long terme et tenter d'obtenir des effets durables ;
- Les organisations participantes sont financièrement saines ; les actions futures sont intégrées dans un plan financier clair.
- Un **accompagnement du groupe cible** dans et vers le nouveau logement est prévu et le contenu de cet accompagnement est **décrit**.
- Une bonne **répartition géographique** sur les différentes régions.

Timing

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **22 juin 2022** avant minuit.
- Une première sélection aura lieu **mi-septembre 2022**. Les organisations retenues à l'issue de cette première sélection seront invitées à présenter et défendre oralement leur projet le **lundi 19 septembre**. La sélection sera annoncée à **la mi-octobre**.
- Les organisations sélectionnées sont tenues de fournir un état des lieux en février et de soumettre un rapport d'évaluation en septembre 2023.

Avec quelles ressources?

Cet appel est rendu possible grâce aux contributions de plusieurs fonds gérés par la Fondation Roi Baudouin :

- Le Fonds Barones Monique van Oldeneel tot Oldenzeel (358.000 €)
- Le Fonds Gilbert Tuts (80.000 €)
- Le Fonds Zocchi (31.000 €)
- Le Fonds Georges – Marie Vandermeir (12.000 €)
- Le Fond sans-abrisme (170.000 €)

Plus informations ?

Pour obtenir de plus amples informations et le dossier de candidature en ligne, consultez le site Internet www.kbs-frb.be, appelez le 02-500 45 55 ou envoyez un e-mail à proj@kbs-frb.be
Pour des questions très spécifiques, merci de contacter Caroline George, par téléphone (02-549 02 43) ou par email (george.c@kbs-frb.be).